



Moulins, le 9 mai 2017

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Influenza aviaire : le niveau de risque négligeable conduit à lever toutes les mesures de restriction dans l'Allier

Par un arrêté du 4 mai 2017, le niveau de risque au regard de l'Influenza aviaire hautement pathogène est à nouveau qualifié de « négligeable » en France.

La révision du niveau de risque fait suite à l'évolution favorable de la maladie chez les oiseaux sauvages et dans les élevages.

Il en résulte que la suspension des mesures de restriction déjà prévue par le niveau de risque « modéré » est étendue à l'ensemble du territoire national, y compris les zones à risque écologique particulier (commune de Gannay-sur-Loire dans l'Allier).

Ainsi, l'obligation de confiner les volailles et autres oiseaux captifs est levée sur tout le territoire sans exception. De la même manière, les rassemblements d'oiseaux, le transport et l'utilisation des appelants pour la chasse au gibier d'eau, le transport et le lâcher de gibier à plumes ainsi que les concours de pigeons voyageurs sont à nouveau possibles sur l'ensemble du territoire.

Enfin, malgré le niveau de risque « négligeable », certaines mesures de surveillance sur les oiseaux sauvages sont maintenues sur l'ensemble du territoire. Ainsi, en cas de découverte d'oiseaux morts sur le territoire d'une commune du département, il convient d'informer immédiatement les services de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (Tél. : 04 70 48 06 04 ; mail : [sd03@oncfs.gouv.fr](mailto:sd03@oncfs.gouv.fr)) ou la fédération départementale des chasseurs (Tel: 04 70 34 10 00).

Une page spécialement dédiée est consultable sur le site internet de la préfecture : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr)

Elle sera actualisée en fonction des données scientifiques, épidémiologiques et réglementaires à venir.

#### **Contact presse**

Préfecture de l'Allier – Communication interministérielle

Christine de Rodellec

04.70.48.30.36

[communication@allier.gouv.fr](mailto:communication@allier.gouv.fr)

2, rue Michel de l'Hospital- 03016 Moulins Cedex

[www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr)  

L'accueil général de la préfecture est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30